Image not found or type unknown

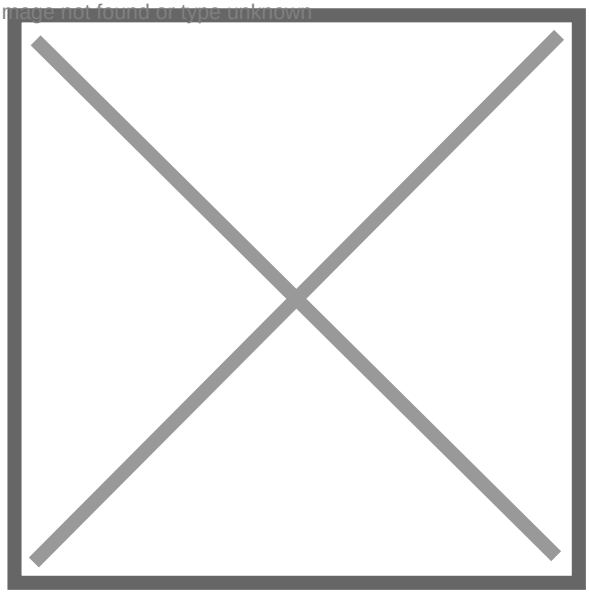

Obligation de quitter le territoire français

Par **hissabe**, le **05/05/2008** à **01:12**

Bonjour
Ma situation en ce moment est très précaire svp aidez moi.....
au fait je suis de nationnalité algérienne est je suis titulaire d'une carte de séjour de dix ans, je me suis mariée il ya 1 année avec un algérien sans papier, il ya 6 mois mon mari à reçu une obligation de quitter le territoire français et malheureusement on avez dépassé le délai d'un mois pour faire le recour par méconnaissance!!!!!je sais qu'il aurai falu attendre encore 6 mois et l[s]'OQTF[/s] ne sera plus valable et on aurai pu faire sa demande de réexamin de situation avec mon avocat, et depuis il fait très attention pour ces déplacement mais malheureusement il ya 15 jours mon mari s'est fait interpellé par [fluo]la paf et **le 23 Avril il l'on éxpulsé** [/fluo]!!!!!!!!!!!!!! et depuis je vis dans la déprime et le désaroi, en ce moment je ne travaille pas donc pour moi le regroupement familliale est très difficile surtout avec les nouvelles réformes!je voudrai savoir :
1) est ce que mon mari d'après avoir était éxpulsé en Algérie à le droit de demander un visa pour la france dès son arrivée en sachant que son OQTF date depuis 6 mois et na pas encore fait 1 année ou alors il doit attendre que son [s]OQTF[/s] ne soit plus valable d'ici 1 an ?

2)quel genre de visa doit -il demander?

3)s'il arrive a retourné à sa façon avec ou sans visa est ce que il existe un moyen ici en france pour que je puisse lui faire ses papier sans qu'il doit passer par le regroupement familliale et qu'il doit déscendre en algérie en sachant qu'on ai marié ici en france depuis 1 année?

4)s'il arrive a remonter en france maintenant avec ou sans visa en sachant qu'il a été expulsé est ce qu'il peut être ammené a etre expulsé une deuxieme fois en sachant que son [s]OQTF[/s] est toujours valable càd qui date de 6 mois ou est ce que une fois éxpulsé il ne

risque plus l'éxpulsion?

[s]Merci de me répondre svp je suis très très angoissée et je ne sait plus quoi faire??????????????????? [/s]

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés